

Kepplair Evolution franchit un jalon symbolique, avec le premier vol pré-modification de son avion prototype, marquant le début de la campagne d'essais en vol du KEPPLAIR 72



Arrivé à Toulouse début août, le premier ATR 72 prototype de Kepplair Evolution vient d'effectuer son premier vol pré-modification, une étape-clé qui lance officiellement la campagne d'essais du KEPPLAIR 72, le futur bombardier d'eau multi-rôle dédié à la sécurité civile.

Piloté par **Eric Delesalle**, directeur des essais en vol du programme, ancien chef pilote et pilote d'essais d'ATR, et **Axel Valat**, pilote d'essai d'Aerotec & Concept, l'avion, désormais aux couleurs de Kepplair Evolution, entame ainsi sa campagne d'essais en vol, en vue de sa certification en 2027. Il a réalisé deux vols dans le ciel toulousain, avant d'être immobilisé au sol jusqu'à la fin de l'année pour sa conversion en bombardier d'eau.

L'avion sera équipé du système de largage KEDS (Kepplair Evolution Delivery System), spécialement développé par Kepplair Evolution avec le concours de l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), du Professeur Dominique Legendre et de Trotter Controls, la référence internationale dans la conception et la fabrication de systèmes de télémétrie et de trappes de largage pour avions bombardiers d'eau.

La conversion et la certification seront réalisées par Aerotec & Concept - leader européen des modifications sur aéronefs - qui abrite déjà l'avion dans son hangar situé à Toulouse-Blagnac.

Campagne d'essai, certification et validation technique

Après une phase d'essais de largage en laboratoire menée à l'IMFT sur un banc d'essai à l'échelle 1, les essais de largage se poursuivront en vol dès janvier 2027 avec une campagne de qualification opérationnelle qui permettra de confirmer les performances du système en conditions réelles.

A l'issue de la campagne d'essais en vol, le KEPPLAIR 72 devrait obtenir, à l'horizon 2027, le Supplemental Type Certificate (STC) délivré par l'EASA, l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne. Ensuite la certification sera étendue aux autres autorités internationales dont la FAA, agence américaine fédérale de l'aviation.

Le KEPPLAIR 72 devrait être certifié et mis en service en 2027, offrant une solution européenne moderne, robuste et rapidement industrialisable aux autorités de sécurité civile.

L'appui d'un écosystème éprouvé pour des avantages concurrentiels clés

Basé sur la plateforme ATR 72, le programme KEPPLAIR 72 s'appuie sur une démarche scientifique rigoureuse visant à optimiser la précision des empreintes au sol et donc la performance opérationnelle.

Avec l'appui de plusieurs d'acteurs industriels reconnus, le projet KEPPLAIR 72 présente des avantages concurrentiels réels :

- **Rapidité de mise sur le marché** (l'utilisation d'une plateforme existante permet de réduire à 3 ans les délais de mise sur le marché, contre 6-10 ans pour la concurrence, et de limiter l'investissement initial);
- **Innovation technique du système de largage**, qui crée un avantage concurrentiel durable ;
- **Réduction des coûts**, tant en termes de développement, que d'achat (-50%), d'exploitation et de maintenance (-30%) ;
- **Réduction des émissions de CO²** jusqu'à 40% : réutilisation d'avions existants, optimisation de la consommation de carburant, utilisation de SAF... ;
- **Polyvalence unique** de l'appareil, adaptable selon les besoins des clients : bombardier d'eau dédié ou multi-rôle (bombardier d'eau, évacuation sanitaire et fret) ;
- **Gouvernance expérimentée**, sur un marché mondial porteur et un paysage concurrentiel limité, offrant une fenêtre stratégique unique favorable.

Levées de fond et soutiens institutionnels

Deux premières levées de fonds ont été réalisées avec succès, pour un **montant total de 17,5 M€**, dont 5M€ de subventions publiques dans le cadre de France 2030 et du FEDER, et une troisième levée est actuellement en cours afin d'accompagner la phase de certification et d'industrialisation de l'appareil.

Le programme KEPPLAIR 72 a reçu une lettre d'intérêt de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, et bénéficie depuis mars 2026 du soutien officiel de l'État et de la Région Occitanie, dans le cadre du plan France 2030 et du FEDER. Il a également reçu le soutien officiel de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) et de la Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI).

Ces appuis institutionnels et opérationnels confirment la pertinence d'une solution européenne conçue pour répondre à la montée en puissance des feux de forêt et aux enjeux de souveraineté industrielle et de protection des territoires

A propos de Kepplair Evolution :

Créée en 2012 par David Joubert, Kepplair Evolution SAS repousse les limites de l'aéronautique au service d'un monde plus sûr, en développant un projet de bombardier d'eau multi-rôle dédié à la lutte contre les incendies, le transport cargo et l'évacuation sanitaire : le KEPPLAIR 72 "Forest Keeper".

Le projet KEPPLAIR 72 bénéficie d'une lettre d'intérêt de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, dans le cadre du renouvellement de ses capacités aériennes de lutte contre les feux de forêt et d'une réponse aux enjeux de souveraineté économique de la France et de l'Europe. Le projet a également reçu en mars 2026 le soutien officiel de l'État et de la Région Occitanie dans le cadre du plan France 2030 et du FEDER.

Kepplair Evolution est actuellement en phase de levée de fonds Serie A. Cette Serie A complète les levées de fonds successives qui ont permis de porter l'entreprise jusqu'à aujourd'hui. Initialement financée par ses fondateurs, Kepplair Evolution a levé 1,5 M€ en seed money pour lancer en 2024 le projet KEPPLAIR 72. De juillet à décembre 2025, l'entreprise a collecté 5M€ supplémentaires, dont 3M€ en Obligations Remboursables en Actions et 2 M€ en pré-série A. Parmi les souscripteurs figure le Groupe AVICO, premier courtier aérien français et leader mondial de l'affrètement entre compagnies aériennes. Une nouvelle levée de fonds a été réalisée en août 2026 pour un montant de 6 M€. L'ouverture au grand public d'une campagne de financement participatif, lancée en mai 2026, vient de débiter en septembre 2026.

Plus d'informations sur www.kepplair-evolution.com

Contact presse

Caroline BROWN / CB Relations Presse

+33 (0)6 22 08 86 23 - caroline.brown.rp@gmail.com

Soutenu
par

